





# **AVIS DE COURSE**

Départementale RG 65 SN SABLAIS Grade 5B 30/11/2025 Plan d'eau de Tanchet – Les Sables d'Olonne

# Préambule

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

# Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs. trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

# 1 RÈGLES

1.8

La compétition est régie par

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile incluant l'Annexe E,
- les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile,
- 1.5 le système de course HMS en vigueur,
- le cas échéant, les règles à des fins de développement pour la voile radio commandée en jugement direct,
- 1.7 le cas échéant, le SYRNIN.
  - pour faciliter l'application de la RCV E3.9, les concurrents en situation de handicap peuvent signaler leur venue et leurs besoins à l'AO. En fonction de ses possibilités, l'AO fera son possible pour répondre aux demandes.

Pour les personnes ayant une déficience auditive ou ne pouvant s'exprimer, la RCV 60.2(a) (1) sera adaptée.

#### 1.10 Règles modifiées :

La RCV E2.1(c) est supprimée pour les annonces en français.

# 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles le 30/11 à Tanchet sur le tableau officiel.
- 2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale.

#### 3 COMMUNICATION

**3.1** Le tableau officiel d'information se situera proche de la zone de course.

# 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV 76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 La compétition est ouverte à tous les bateaux de la classe 1 mètre

**4.2** Documents exigibles à l'inscription :

4.21 NOUE a. Pour chaque concurrent, être en possession :

Tél: 01 40 60 37 00 - www.ffvoile.fr

- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou
- d'une licence temporaire ou Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée:
  - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
  - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
  - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
  - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).
  - Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.
- 4.2.2 Pour le bateau :
  - le certificat de jauge valide quand une règle exige sa présentation.
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur : 4.4

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfD71AC7Z4xiKg9-

oWfkjGh7A49vMRDhnZn0df82yXOtQrbLQ/viewform

- 4.5 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- **DROITS À PAYER** 5
- 5.1 Les droits sont les suivants : 10 euros

#### RÉPARTITION DES FLOTTES 6

La répartition des flottes de la première course sera affichée à 09h45 si nécessaire.

#### **PROGRAMME** R

8.1 Programme à terre :

Confirmation d'inscription :

Date	De	À
30/11/2025	8h30	09h30

# Remise des prix :

Date	À	Détail
21/09/2025	Après les courses	

#### 8.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup>	signal	Flottes /Courses du jour
	d'avertissement		
30/11/2025	10h00		De 10h00 à 16h30 flottes à
			suivre

Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait : 8.4 Après 16h30 pour une nouvelle course Après 16h30 pour une nouvelle flotte.

#### 10 LIEU

**10.1** Lac de Tanchet – Les sables d'Olonne

# 12 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Les règles à des fins de développement pour la voile radio commandée en jugement direct s'appliqueront.

# 13 CLASSEMENT

**13.1** Le système de classement est le suivant : voir HMS en vigueur.

# 15 PROTECTION DES DONNÉES

**Droit à l'image et à l'apparence**: En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de luimême prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

Utilisation des données personnelles des participants: En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

# 16 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

# 17 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : TBA

# 18 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter : Romain DUBREUIL 0663539400 ezequiss@gmail.com

#### **ANNEXE**

# Prescriptions of the Fédération Française de Voile (FFVoile) Racing Rules of Sailing 2025-2028

Version of 15th of October 2024

#### **Prescription 1**

# FFVoile Prescription to RRS 25.1 (Notice of race, sailing instructions and signals)

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published. For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application. These standard documents can be downloaded on the "Arbitrage" website of FFVoile. https://arbitrage.ffvoile.fr

#### **Prescription 2**

# (\*) FFVoile Prescription to RRS 60.5(d) (Decisions on protests concerning class rules)

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

# **Prescription 3**

# (\*) FFVoile Prescription to RRS 65.1 (Legal liability)

Any question or request related to legal liability arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee. A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit legal liability.

# **Prescription 4**

# (\*) FFVoile Prescription to RRS 70.3(b) (Appeals and requests to a national authority)

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the FFVoile, received at least 2 months before the event. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

#### **Prescription 5**

# (\*) FFVoile Prescription to RRS 76.1 (Exclusion of boats or competitors)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

#### **Prescription 6**

# (\*) FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates)

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

## **Prescription 7**

# (\*) FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules)

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

# **Prescription 8**

# (\*) FFVoile Prescription to RRS 88.2 (Changes or deletions to National prescriptions)

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed or deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk

(\*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on "Arbitrage" website of FFVoile shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

# Prescription 9

# (\*) FFVoile Prescription to RRS 91(a) (Minimum number of protest committee members)

The protest committee shall be composed of a minimum number of committee members in accordance with the provisions of the federal regulations of the FFVoile, unless a derogation is granted by the FFVoile **Prescription 10** 

# (\*) FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Appointment of an international jury)

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

# FFVoile Prescription to APPENDIX R (Procedures for appeals and requests)

Appeals shall be sent to: Fédération Française de Voile, jury d'appel - 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the "Arbitrage" website of FFVoile.